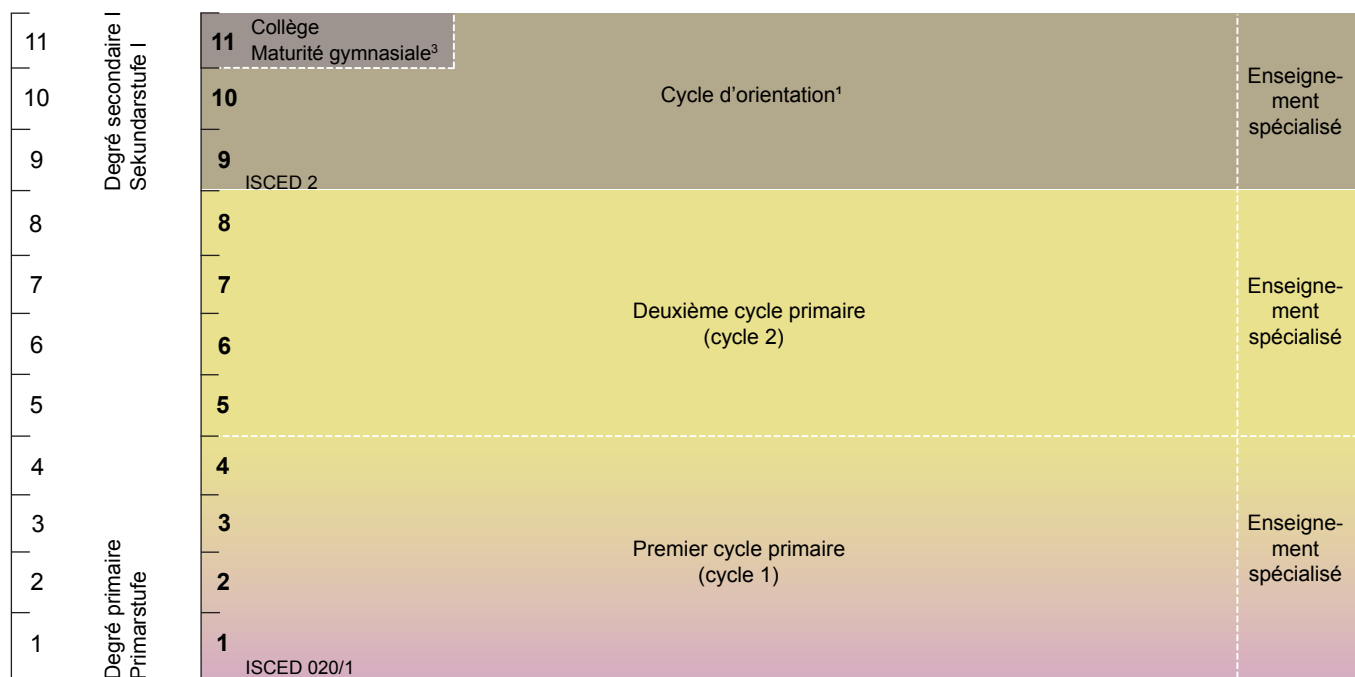
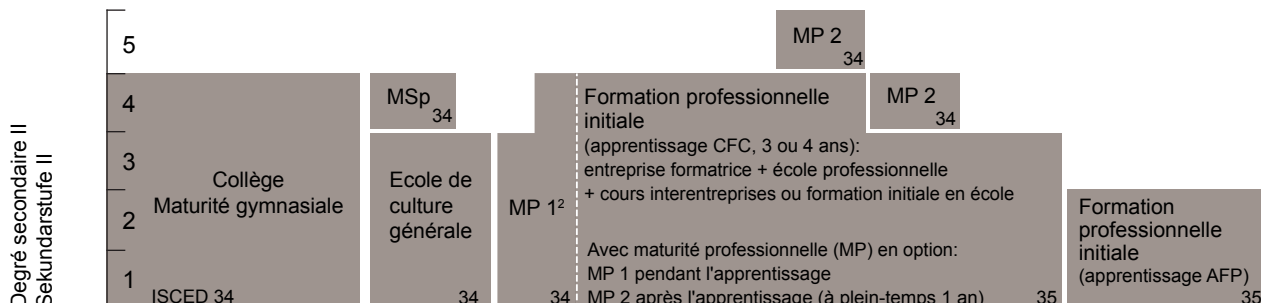




# SYSTÈME ÉDUCATIF DU CANTON DU VALAIS

## Degrés primaire, secondaire I et secondaire II



<sup>1</sup> Niveaux I et II (exigences élevées, exigences élémentaires)

<sup>2</sup> Ecoles des métiers et écoles de commerce avec filières

unique conduisant à la MP et au CFC  
<sup>3</sup> L'entrée au gymnase après la 11<sup>e</sup> année du cycle d'orientation est également possible

MSp = Maturité spécialisée

MP = Maturité professionnelle

CFC = Certificat fédéral de capacité

AFP = Attestation fédérale de formation professionnelle

Pédagogie spécialisée

Les enfants et les jeunes ayant des besoins spécifiques bénéficient d'un soutien par des mesures de pédagogie spécialisée durant leur formation (depuis la naissance jusqu'à leur 20<sup>e</sup> anniversaire). L'enseignement spécialisé est dispensé de manière intégrative dans le cadre de l'école régulière ou de manière séparative (classes spéciales). Il existe aussi des écoles spécialisées.